



**Direction Bâtiment Architecture Travaux Investissements
Immobilier (BATII)
Direction administrative et financière
Service marchés publics**

Arrêté n°2026_05ARR

Arrêté

Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire des Batignolles

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2162-18,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2025 autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire des Batignolles et constituant une commission d'appel d'offre *ad hoc* tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection des Adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégation de signature aux élus,

Vu l'avis de concours envoyé à la publication le 21/08/2025 fixant, notamment, à 4 le nombre de candidats admis à concourir,

Vu le procès verbal de l'examen des candidatures et l'avis du jury réuni le 25/11/2025,

Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article R. 2162-18 précité du Code de la commande publique, de désigner les candidats admis à participer au concours,

Arrête

Article 1^{er} – Les candidats admis à participer au concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école des Batignolles sont les suivants :

- Groupement représenté par **DLW Architectes** (10 rue Marmontel, 44000 Nantes)
- Groupement représenté par **Ignacio PREGO Architectures** (12 impasse Mousset, 75012 PARIS)
- Groupement représenté par **NZI Architectes Associés** (26 rue Miguel Hidalgo, 75019 PARIS)
- Groupement représenté par **LA Architecture** (44B Quai de Jemmapes, 75010 PARIS)

A75010 PARIS
044214401053-20260129-2026_05ARR-AR
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Article 2 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 28/01/2026

Pour Madame La Maire,
L'adjointe déléguée,

Ghislaine RODRIGUEZ



Transmis en préfecture le : **29 JAN. 2026**

Mis en ligne le : **29 JAN. 2026**

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20260129-2026_05ARR-AR
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026